



PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Campagne 2023





Sommaire



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

PRÉSENTATION DES PST CONSEILS POUR FAIRE VALOIR VOTRE PROJET

02

PROJETS ÉLIGIBLES

THÉMATIQUE 1 - EMPLOI ET APPRENTISSAGE THÉMATIQUE 2 - ETHIQUE - CITOYENNETÉ - VIOLENCES - DÉRIVES

03

CRÉDITS ALLOUÉS PAR TERRITOIRE

04

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

FICHES TYPES ANNUAIRE DE SUBVENTION





CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Suivez les thématiques!

Présentation des Projets Sportifs Territoriaux (PST)

L'ANS subventionne vos actions à l'aide de deux dispositifs distincts et complémentaires :

Projets Sportifs Fédéraux (PSF)



Crédits alloués par fédérations sportives



Gestion par FRANCE JUDO



Logique de développement par projets d'actions selon les objectifs fédéraux définis (*cf. Notice PSF 2023*)

Projets Sportifs Territoriaux (PST)



Crédits alloués par région et par thématique



Gestion par les services déconcentrés de l'Etat (DRAJES, DSDEN, SDJES)



Logique de réponse aux thématiques et dispositifs suivants :



4 THÉMATIQUES:

- **□ Emploi et apprentissage :** 48,8 M€
- ✓ Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique » : 3 M€
- **Développement de projets sportifs territoriaux :** 8.9 M€
- □ Territoires bénéficiant de dispositions particulières (ultramarins et Corse): 4,08 M€

64,06M€ budget



Le calendrier d'instruction est différencié selon chaque territoire!



Conseils pour faire valoir votre projet

Porter un projet

- Vérifier l'éligibilité de votre projet
- S'assurer que votre projet rentre dans les prérogatives fixées par la note d'instruction de l'Agence Nationale du Sport
- Recueillir le plus de pièces administratives possibles (Fiche de postes de l'emploi visé, concordance avec publics visés par les crédits financés)

Solliciter les acteurs

- Se rapprocher des dirigeants d'OTD et de l'encadrement technique pour vous conseiller et vous accompagner
- Solliciter systématiquement un entretien préalable avec les services déconcentrés de l'Etat pour échanger sur votre projet
- Impliquer les acteurs fédéraux dans ces entretiens préalables à l'instruction

Déposer dans le respect de l'échéancier de votre région

- Consulter les dossiers types élaborés par France Judo pour vous accompagner à la rédaction de votre projet
- Déposer sur Le Compte Asso votre projet en respectant les délais de dépôt fixés par votre région





PROJETS ÉLIGIBLES

2 thématiques prioritaires



Emploi et apprentissage

- 1
- **Pérennisation** et **développement** d'emplois de **personnels qualifiés** en fonction des besoins observés sur les territoires
- Recrutement de nouveaux emplois prioritairement au sein des territoires carencés (QPV, ZRR)
- Création d'emploi pour accompagner le déploiement et l'animation du programme des 5 000 équipements de proximité, notamment le programme 1 000 DOJOS
- Aide ponctuelle à l'emploi (exemple : reliquat du plan « 1 jeune 1 solution » déjà sous contrat)



Les emplois aidés les années précédentes peuvent faire l'objet de demandes de consolidation Veuillez vous rapprocher de votre DRAJES pour plus d'informations

THÉMATIQUE 1 - EMPLOI ET APPRENTISSAGE

Emploi ANS



Eligibilité : associations sportives locales (clubs), départementales (comités), régionales (ligues), groupements d'employeurs éligibles à l'ANS



Durée de l'aide : contractualisation sur 2 ou 3 ans



Montant de l'aide : maximum 12 000€ par an et par emploi (pour une année complète et un emploi temps-plein). L'aide peut être dégressive



Date limite de saisie des dossiers : d'avril à juin selon les régions (se rapprocher de sa DRAJES)



Postes visés : Educateurs sportifs ou chargés de développement (chargés de la gestion, de l'administration de développement de l'association)

RESSOURCES

Cf. FICHES TYPES:

- Création d'un Emploi ANS
- Création d'un Emploi 1 000 D0J0S





Priorités:

- Poste à temps plein
- Recrutements au sein de territoires carencés (QPV, ZRR)
- Emplois en cohérence avec besoins identifiés dans les projets territoriaux définis par FRANCE JUDO et les ligues
- Emplois qui s'inscrivent dans un ou plusieurs objectifs de développement parmi :
 - La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive
 - Le développement de la pratique sportive féminine
 - Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap
 - L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires
 - La promotion du sport-santé et du sport en entreprise
 - La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
- Promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République

THÉMATIQUE 1 - EMPLOI ET APPRENTISSAGE



Aides à l'emploi sportif dédiées aux parasports (Emplois sportifs qualifiés - ESQ)



Eligibilité : toute structure affiliée à une fédération délégataire d'une discipline parasports : **FRANCE JUDO**

- **1-** Priorité aux reconductions des postes ESQ PARA Sports existants (198 postes en renouvellement de subvention)
- **2-** Possibilité de création de nouveaux postes avec financement sur l'enveloppe relative aux emplois pluriannuels ANS (cf. diapositive fiche emploi ANS)



Montant de l'aide :

- 1- Aide constante pour les renouvellements de 17 600 € (emplois déjà créés)
- **2-** Dégressivité possible de l'aide



Durée de l'aide : contractualisation sur 2 ou 3 ans



Date limite de saisie des dossiers : se rapprocher du référent paralympique en région (CPSF) https://france-paralympique.fr/



Postes visés : en CDI ou CDD pouvant être mutualisés entre les disciplines possibles



Priorités:

- Création de postes temps plein 100% handisport ou parasports
- Possibilité de mutualiser les emplois entre disciplines et entre entités judo (clubs/comités/liques)

RESSOURCE

Se rapprocher de votre ligue Se rapprocher du service Para Judo de la DTN

THÉMATIQUE 1 - EMPLOI ET APPRENTISSAGE

FRANCE

ANS Apprentissage



Eligibilité: mêmes conditions que pour les Emplois ANS
Il convient de se rapprocher du référent emploi de sa
DRAJES avant de présenter son projet

Aide réservée aux associations dont le reste à charge pour le recrutement d'un apprenti resterait trop élevé malgré l'aide financière exceptionnelle de l'Etat et qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention (référence à l'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage allouée par l'Etat jusqu'au 31/12/2023)



Durée de l'aide : aide en fonction de la durée du contrat d'apprentissage



Montant de l'aide : 6 000€ maximum par contrat d'apprentissage



Date limite de saisie des dossiers : d'avril à juin selon les régions (se rapprocher de sa DRAJES)



Priorités:

- Les apprentis recrutés au sein de territoires carencés (QPV/ZRR)
- La formation associée au contrat d'apprentissage doit conduire à une certification figurant à l'annexe II1 du code du sport

RESSOURCE

Cf. FICHE TYPE:

Demande d'apprentissage ANS

THÉMATIQUE 2



Ethique – Citoyenneté et lutte contre les violences et les dérives

- Actions portées par les ligues ou les comités
- Aide minimum de
 1500 € par
 porteur de projet
 (1000€ pour les clubs en ZRR)

- Enveloppe minimum de **50 k€** par région
- Aide non cumulative avec les PSF

 Se rapprocher du référent de sa DRAJES ou SDJES avant de présenter son projet

RESSOURCES

Cf. FICHES TYPES ACTIONS CLUBS & OTD

« Ethique - Citoyenneté - Violences - Dérives»





CRÉDITS ALLOUÉS PAR TERRITOIRE

Retrouvez toutes les enveloppes en annexe de la Notice ANS - PST

Cliquez ici





RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Trouvez votre accompagnement de proximité



Des fiches types pour vous accompagner

RESSOURCES

- Création d'un ESQ spécifique au développement du Para-Judo (se rapprocher de votre ligue)
- Création d'un Emploi en lien avec les orientations fixées par l'ANS : Emploi ANS pluriannuel, apprentissage
- Création d'un Emploi en lien avec le programme des 5 000 équipements 1 000 DOJOS



- Action CLUB : Ethique Citoyenneté Violences Dérives
- Action OTD (tête de réseau): Ethique Citoyenneté Violences Dérives



Ces dossiers types constituent un support pour vous accompagner sur la partie rédactionnelle Ils n'ont qu'une valeur indicative et doivent être personnalisés à votre projet

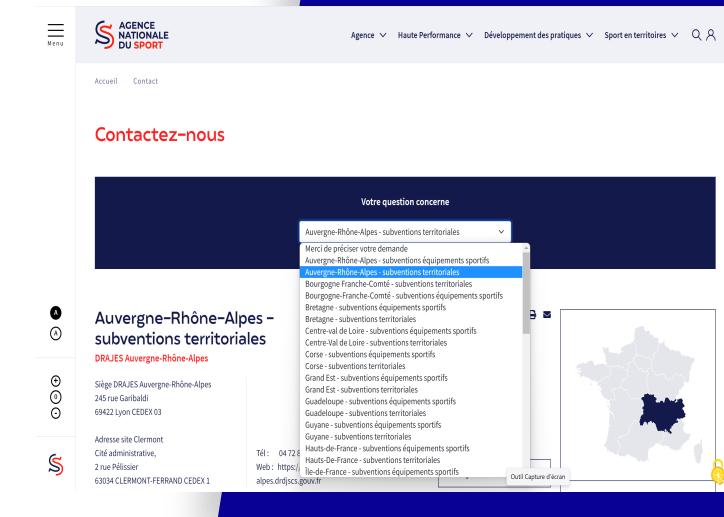
Annuaire thématique sur vos territoires

- Lien vers l'annuaire interactif
- Permet d'identifier une thématique éligible aux PST
- Coordonnées mails et téléphoniques des agents qui instruisent en amont de la conférence régionale des financeurs les demandes de subvention

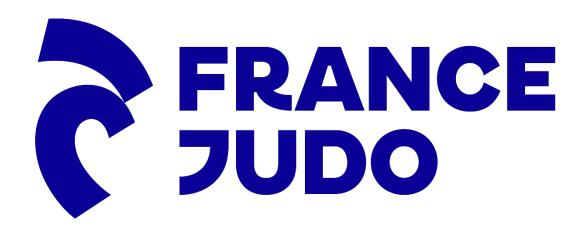


Simulez le coût d'un emploi selon votre situation, à l'aide de l'outil en ligne du CNOSF!

Lien vers Simulateur du coût de l'emploi







www.ffjudo.com

CONTACT

psf@ffjudo.com

